

ENJEU SÉCURITÉ - Sécurité, chaos criminel : inutile pèlerinage marseillais

DÈS qu'il s'agit de sécurité ; plus encore, dès que ça empire, le personnel politique de la Ve République a le réflexe, l'automatisme, de se ruer à Marseille pour y clamer que c'en est assez - et que ce coup-ci, on va voir ce qu'on va voir. La comédie est connue, chacun y joue son rôle : sérieux comme des papes, les journalistes prennent des notes, tendent des micros ; dans la salle, magistrats, commissaires et élus ont la mine grave des mauvais jours. Le spectacle fini, la vie continue.

Et les voyous ? Ayant vingt fois vu la pièce, ils poursuivent calmement leur train-train criminel. Au pire, ont-ils consulté leurs avocats-conseillers qui eux, savent fort bien où s'informer ; on leur aura répondu "laisse tomber... comme d'hab'... pas de quoi fouetter un chat... Si ça sort de l'ordinaire, on saura ça à temps".

Soyons clairs : les propos de M. Retailleau font chaud au cœur, sont bien en phase avec l'opinion qui de longue date réclame à cor et à cri la fin du bazar criminel. Mais, disait Napoléon, "La guerre est un art simple et tout d'exécution". Ne suffit donc pas de déclarer la guerre aux bandits - il s'agit de la bien faire, pour la gagner. Or ce qu'on entend des annonces ministérielles, Intérieur et Justice ensemble, fait douter de la victoire. Voici pourquoi :

1°) D'évidence, M. Migaud s'est d'emblée fait avaler tout cru par son cabinet. Il n'a pas sur les sommets de la magistrature, la poigne, l'emprise, lui permettant de changer les choses, quitte à les bousculer - ce que le général De Gaulle avait su si bien faire. Les propos de M. Migaud reflètent la doxa judiciaire en vogue depuis vingt ans et n'augurent en rien d'un tournant vers la rigueur judiciaire, sans doute sincèrement voulue par MM. Barnier et Retailleau.

2°) Le piège est vieux comme le monde : le pouvoir dicte sa volonté à sa domesticité médiatique, qui reproduit tout et le reste sans broncher ; que le crime n'a rien à voir avec les migrations... Que le mirobolant M. Darmanin triomphe des bandits... Qu'une justice sévère embastille tant et plus. Suite à quoi, le pouvoir s'auto-intoxique et se persuade lui-même que tout est vrai - puisqu'il l'a lu dans le journal. En pareil cas bien sûr, le retour dans l'atmosphère est pénible. Pour les menteurs-intoxiqués eux-mêmes - mais aussi pour leurs successeurs, les gaz toxiques-mensongers se dissipent lentement.

3°) En cause aussi, le vocabulaire des médias du système qui, démentis par un réel-criminel toujours plus aveuglant, ne pouvant donc plus sortir les bobards

antérieurs sur les misérables-victimes-de-l'exclusion-et-du-racisme, ont déplacé la guerre vers le champ sémantique. Lisez les quotidiens aujourd'hui : l'anonymisation absolue y règne. Des "personnes" ou "auteurs" qui "consomment" des "substances" et agissent en "réseaux" se livrent à des "rixes" dans lesquelles, parfois, on "perd la vie". Nul bien sûr ne comprend ici qu'il s'agit de tueries visant à vendre les pires stupéfiants à des toxicomanes en mode zombies.

4°) Lors des rituelles cérémonies marseillaises, Les ministres-courroucés annoncent des lois. Quelle importance et quelle utilité ? Là aussi, la réalité existe. Qu'il s'agisse de terreur et de crime, annoncer et décider de lois nouvelles fait excellent effet. D'abord, ne sommes-nous pas un État de droit - mieux encore, parmi les premiers de tous ? Ensuite, faire des lois démontre qu'on est actif, dans la légalité. Y a-t-il un précédent ? Oui bien sûr, les lois sur le terrorisme ; à peu près une après chaque grave vague d'attentats.

Résultat, une avalanche législative inouïe, ayant si bien compliqué les choses, tout embrouillé et inondé des magistrats sans moyens ni personnels supplémentaires - qu'à la fin le seul résultat du torrent textuel - hors quelques détails techniques méritant dix pages - fut d'alourdir encore la tâche de la justice. À la fin, l'embrouillamini était tel que l'auteur dut publier, dans sa collection des Éditions du Cerf, un livre de près de 400 pages pour éclairer le sujet, sous la plume d'un des meilleurs jeunes juristes pénalistes (*Le Droit face à la terreur*, Alexis Deprau, Éditions du Cerf, 2021).

5°) Quelle est alors la réalité pénale du jour ? En haut dans les nuées, de successifs gouvernement accouchent de splendides cathédrales de papier, dont l'effet au niveau du terrain, notamment sur le milieu criminel, est infime. Car bien sûr, plus on complique les textes, plus ils prolifèrent - et plus les avocats des voyous se régalaient à chercher, dans la jungle textuelle, la petite bête permettant à leur client de sortir de taule, les mains dans les poches.

6°) La débauche législative a enfin pour effet vicieux de faire perdre de vue, à la magistrature, l'objet même de sa mission, rendre la JUSTICE. Voici un an à Crépol, Thomas, 16 ans, était poignardé à mort par des lascars d'une cité hors-contrôle voisine. Notoirement, la justice française déteste les incriminations collectives. Quand une meute est accusée, elle se défend en s'accusant l'un l'autre des crimes commis ; les incriminés passant ainsi entre les gouttes.

Donc, un an après l'assassinat de Thomas, la justice patauge. Pire : elle condamne des nigauds ayant publié, sur les réseaux sociaux, les patronymes des suspects et ricané "toujours les mêmes". Eux sont condamnés et l'assassin de Thomas, pas du tout. Un proverbe chinois dit "*Quand le sage montre la lune, l'idiot regarde le doigt*". MM. Retailleau et Migaud veulent-ils lutter vraiment contre le crime ? Qu'ils enjoignent d'abord aux magistrats de "regarder la lune", puis d'agir en conséquence. ■